

La RGPP, c'est la liquidation des SERVICES PUBLICS !

La RGPP a pour objectif de contraindre les dépenses publiques par la diminution des emplois d'état. Pour cela, les services rendus aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises sont de plus en plus réduits et externalisés. Les formations, les réseaux, la santé, les aides individuelles et celles aux collectivités sont bradées et de plus en plus externalisés de façon inégale ou, pire, supprimés.

La création de la banque régionale de l'emploi public est l'un des effets de destruction des compétences des services publics en corrélation avec l'assèchement des moyens de fonctionnement. Les effets négatifs, en Aquitaine, sont flagrants malgré des données publiques 2010 et 2011 peu transparentes.

Des services en préfecture sont supprimés comme le système d'immatriculation à vie des véhicules qui peut être effectué en un service payant par des garagistes, des marchands de journaux ou des buralistes. Le contrôle des installations classées dangereuses pour l'environnement va être allégé et inégalitaire.

La gestion immobilière, des espaces verts, les nettoyages et travaux d'entretien doivent être externalisées.

SITUATION EFFECTIFS ETP MAAPRAT - Lot et Garonne			
EFFECTIFS EN ETP			
31-déc-08	31-déc-09	déc-10	Projection Déc 2011
67,92	59,36	56,56	52,96
SITUATION EFFECTIFS ETP MEEDTL + MAAPRAT - Lot et Garonne			
31-déc-08	31-déc-09	déc-10	Projection Déc 2011 - hors effectifs Parc (Transfert CG)
271,93	252,47	236,36	193,26
BUDGET DDT- Lot et Garonne			
Exécution prévu 10	Dette reportée sur 11	Prévision 11	Baisse
1 305 K€	115 K€	1 177 K€	10%

A titre d'exemple, les effectifs de la MAAPRAT du Lot et Garonne ont diminué de 16% en 2 ans et % presque 7% encore pour 2011.

Le budget disponible de la DDT de 2011 n'est plus que 1062 K€ accusant une baisse de 18% en 1 an.

Le ratio de crédits de fonctionnement moyen par agent s'établit cette année à 2 216€ contre 2 800€ en 2010 et 3 200€ en 2009.

Dans les DDT, les services d'ingénierie, l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour la voirie et l'aménagement de l'habitat ainsi que l'ADS

(Application du Droit du Sol : urbanisme) vont être supprimés définitivement à partir de fin 2011, ces missions étant progressivement confiées à des cabinets privés.

Les services du renseignement en droit du travail sont, en 2011, réduits en nombre de postes ouverts (- 25% en Dordogne par exemple) et en moyens alors que la demande des particuliers est en augmentation. Dans un proche avenir, ce service pourrait être régionalisé, supprimant toute proximité de service ailleurs que sur la CUB. Ces services publics sont déjà privatisés pour les grandes entreprises.

A l'inspection du travail, on compte, en Aquitaine, **3 agents pour 30 000 salariés**. Cette norme (nationale) est déjà insuffisante et l'Allemagne est, par exemple, bien au dessus. Fin 2011, seulement 2 employés resteront, les délais de traitement des dossiers prendront du retard et les services auront des difficultés de fonctionnement. En 2012, des postes de secrétariats seront supprimés dans les mêmes proportions alors que les tâches sont de plus en plus complexifiées et de moins en moins proche du terrain.

Sur l'ensemble des services, l'impossibilité de traitement des dossiers **concernant la validation des acquis de l'expérience, les ruptures conventionnelles, le suivi des plans sociaux, les demandes de chômage partiel, les agréments des services à la personne, les dérogations pour les apprentis** et bien d'autres vont accroître les difficultés des usagers, particuliers comme PME.

La RGPP s'est aussi traduit par des suppressions de postes dans les **effectifs de la Police nationale** ainsi que d'une redéfinition des missions (retrait des quartiers, abandon de la "police de proximité", moins de présence pour régler les problèmes de circulation, etc...) impliquant un important transfert des charges vers les collectivités locales qui ont du développer les effectifs des polices municipales auxquels il faut rajouter le nombre croissant d'entreprises de sécurité privée.

Dans le champ de la « jeunesse et éducation populaire » l'asphyxie de nombreuses associations va provoquer, par exemple, la disparition du GRICA, centre de soins et de prévention des jeunes aux drogues, alors que la déscolarisation en Aquitaine s'accroît en même temps que l'augmentation de la consommation des stupéfiants et des alcools forts.

Dans les Directions départementales de la Protection des Populations, la baisse des effectifs de fonctionnaires dans les différents services remet en cause les missions de service public dont certaines deviennent aléatoires menaçant la protection des consommateurs. Il est ainsi question de transférer l'inspection de 1^{er} niveau aux abatteurs en échange d'une baisse de la taxe sanitaire.

Dans les services administratifs de l'Education Nationale, la gestion des dossiers de demande de bourses d'étude est centralisé au niveau de l'Aquitaine dans un seul département au dépend de toute proximité laissant les familles dans un isolement accru, avec une détérioration du suivi individuel, des retards et des erreurs dans les paiements, sous une pression accrue pour les personnels. Il en est de même pour la gestion des frais de déplacement et la gestion des pensions de plus en plus centralisé et de plus en plus complexe à gérer.

S'agissant des enseignants, les postes statutaires sont, dans notre région, en nette baisse. Ce sont les postes de remplacement qui sont le plus touchés avec comme corolaire une hausse du recrutement précaire. En Mai 2011, le nombre de postes précaires, en ETP (équivalent temps Plein), est de 4.6 pour 1000 élèves alors qu'il était de 3.3 pour 1000 en Mai 2010. Le nombre de vacataires augmente dans la même proportion et est passé de 1 771 à 3049 dans les 1^{er} et 2nd degrés.

Au ministère du budget et des comptes publics, la fusion de la Direction Générale des Impôts et de Direction Générale de la Comptabilité Publique s'est traduite par la suppression, par exemple en Gironde, de + 400 emplois (pour un effectif total de 2300 agents) au détriment de la justice fiscale et de la lutte, pourtant plus que jamais nécessaire, contre la fraude. La fermeture de dizaines de trésoreries rurales mais aussi parfois urbaines (12 en Gironde au cours des dernières années) contribue à l'éloignement des services publics des usagers et des responsables des collectivités locales.

A Pôle Emploi, l'objectif du Ministère de 60 usagers par conseiller s'éloigne un peu plus encore, pour atteindre en certains lieux les chiffres de 150, 200, voire au-delà ! Cela entraîne une contre-productivité entraînant des traitements plus rapide et moins approfondis et une dégradation de la prescription par rapport à la typologie de l'utilisateur, alors que des missions sur les précaires et l'éducation nationale afflux en sus. Le **Conseil Economique Social et Environnemental National** vient dans un rapport récent de tirer un bilan catastrophique de ce modèle de RGPP qu'à constitué la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC ...

Le fonctionnement des **Maisons Départementales des Personnes Handicapées MDPH** reste entravé du fait de l'instabilité des personnels et de la diversité de leurs statuts, de l'insuffisance de garantie sur les moyens financiers, de lourdeurs administratives dans l'instruction et démarches.

Le « guichet unique » n'a pas réduit les délais d'attente des usagers ; bien au contraire, avec la sensibilisation faite aux usagers, les MDPH ne peuvent plus faire face aux demandes car si les moyens, notamment en personnel, ont été mutualisés, ils n'ont pas été augmentés.

Dans le domaine de la Culture, sur un mouvement de transfert massif de compétences de l'Etat vers les collectivités (transferts de l'Inventaire, des personnels d'archives, des monuments historiques), le solde global, en termes de services rendus aux usagers, est nettement négatif. Le rattachement aux DRAC des services départementaux de l'architecture et du patrimoine, supprime l'échelon départemental et rend l'action des Préfets très importante et fait peser de graves inquiétudes sur l'homogénéité de l'action de l'Etat. Elles subissent une diminution de leurs moyens, tant en crédits d'intervention qu'en personnels et remet en question l'avenir des subventions aux spectacles vivants que de celui du contrôle sur l'urbanisme, les monuments historiques ou les opérations archéologiques